

COMMUNIQUE DE PRESSE

PARTENARIAT DEPARTEMENT DE LOIRE / ASSOCIATION TRISOMIE 21 LOIRE : 3 EMBAUCHES DE PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP

Bernard BONNE, Président du Département de la Loire
Hervé MOLLIER Président de Trisomie 21 Loire

vous convient à la conférence de presse qui se déroulera

le lundi 30 janvier à 10h30

Salons de l'Hôtel du Département

en présence de Michèle MARAS, Vice-Présidente du Département,

Annick BRUNEL, Vice-Présidente du Département et Jean François BATAILLIER, Inspecteur d'Académie.

Cette conférence de presse permettra de présenter le partenariat mis en place entre le Département de la Loire et l'Association Trisomie 21 Loire relatif à la pérennisation d'emplois pour des jeunes en situation de handicap.

Depuis de nombreuses années, le Président Bernard BONNE et l'Assemblée Départementale sont sensibles à la thématique du handicap d'une part par leur implication au sein de la MDPH, d'autre part par une politique handicap ambitieuse à destination du personnel départemental.

Répondant à son obligation d'emploi des personnes handicapées dans la Fonction Publique (fixée à 6%, loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées), le Département affiche des chiffres en constante progression et ce depuis 4 ans. En 2015, le taux d'emploi direct des bénéficiaires de l'obligation d'emploi s'élevait à **6,57 %**.

Depuis janvier 2010, un partenariat est établi, par le biais de conventions individuelles de mise à disposition, entre le Département et Trisomie 21 Loire. En effet, le service d'aide par le travail « hors les murs » de Trisomie 21 Loire accompagne des personnes porteuses de trisomie 21 et/ou de déficiences intellectuelles pour les insérer progressivement et si possible durablement, dans le milieu ordinaire de travail.

Ainsi, depuis six ans, le Département a accueilli quatre personnes qui ont été mises à disposition, à temps partiel (50%) dans les collèges du Département en qualité d'agents de restauration.

Dans le cadre de sa politique handicap en faveur de l'insertion professionnelle et du recrutement de personnes handicapées, le Département a décidé d'engager une procédure de pérennisation des contrats de travail de trois d'entre elles, compte tenu de leur bonne insertion professionnelle, de leur montée en compétences et de leur ancienneté au sein de la collectivité.

Ainsi, au 01/09/2016, elles ont bénéficié d'un contrat de travail pour une période de un an. Au terme d'une année, si aucune difficulté majeure ne survient, elles seront titularisées.

La bonne insertion professionnelle de ces agents s'appuie sur plusieurs facteurs :

- leur motivation et leur investissement
- l'accompagnement professionnel au sein des collèges, par un tuteur identifié et une équipe bienveillante
- l'accompagnement médico-social et professionnel assuré par le S.A.T hors les murs de Trisomie 21, en direction de la personne porteuse de handicap
- un soutien de l'environnement professionnel : une formation du tuteur.

Conscient de l'importance de sécuriser le parcours professionnel de ces agents, le Département envisage d'organiser un dispositif d'accompagnement externalisé sur une durée de deux ans, après l'embauche. Cette intervention sera mise en place sous réserve de la parution des décrets d'application de la loi N°2016-1088 du 8/08/2016.

Au-delà de l'embauche de ces 3 agents, le Département poursuit son action d'accueil et de formation des usagers de Trisomie 21, au sein des collèges. En effet, il a renouvelé la convention de mise à disposition d'une personne porteuse de handicap et il envisage d'accueillir, en stage, dans un collège ou dans un autre service, une personne par an, par le biais d'une convention.